

Commune d'Uccle  
Au Collège des Bourgmestre et Echevins  
Place Jean Vander Elst, 29  
1180 Uccle

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Concerne : demande de permis d'urbanisme – dossier 16/PFD/1786113

Faisant suite à l'enquête publique se déroulant du 25/10/2021 au 23/11/2021, concernant la demande de permis d'urbanisme n°16/PFD/1786113 relative au projet situé rue Egide Van Ophem 108-110, je vous prie de bien vouloir prendre en considération dans votre analyse, les remarques qui suivent.

La densité de logements du projet est énorme et en totale inadéquation avec le quartier majoritairement résidentiel et composé de petites maisons de rangée. Même la densité de logements du site des « Hauts Prés » voisin est nettement moins importante du fait qu'on y trouve une mixité de fonctions (bureaux, commerces, home, centre culturel...).

Le projet ne prévoit que 199 places de parkings pour 243 logements. Rappelons que le quartier est situé à la limite de la Région Bruxelloise où l'offre en transport public est moindre. La majorité des ménages du quartier possèdent 1 à 2 véhicules. Un report de stationnement sur la voirie pour les résidents et les visiteurs, est impossible étant donné que les rues avoisinantes sont déjà à saturation aujourd'hui.

Les gabarits proposés sont en totale inadéquation avec l'environnement urbain composé de petites maisons individuelles avec jardinets à l'avant. Les immeubles proposés présentent même un étage de plus que les nouveaux immeubles des « Hauts Prés » !

L'implantation des 11 blocs d'appartements est en rupture totale avec les caractéristiques des constructions voisines. Aussi bien par rapport aux petites habitations que par rapport aux nouveaux immeubles des « Haut-Prés ».

L'implantation du « bloc A » à ras du trottoir en est l'illustre exemple. Aucun autre bâtiment ne présente un tel alignement, qui plus est avec une telle hauteur !

Le projet montre des plantations d'arbres haute tige : étant donné que les sous-sols s'étendent entre les bâtiments, la couverture végétale annoncée est impossible avec une hauteur d'un mètre de terre.

Dès lors, étant donné ce que je viens d'exposer, je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Fonctionnaire délégué, de remettre un avis défavorable pour cette demande de permis d'urbanisme

Sincères salutations.